



Association des professionnels et superviseurs
Association of Professionals and Supervisors

Le 9 juillet 2008

COMMUNIQUÉ

Les augmentations de salaire

Nous relevons des quantités alarmantes d'accros à la bonne conduite patronale en matière d'augmentations salariales depuis le déclenchement de la période d'évaluation du rendement au mois de mai.

Ainsi certains de nos membres n'ont tout simplement pas été rencontrés pour la révision annuelle; il s'agit là peut-être des pires cas et il semble que plusieurs des nôtres en soient victimes dans la région de Toronto. À Montréal on cache à certains de nos membres les résultats de leur évaluation, sous prétexte qu'il y a un flou au niveau de la grille des augmentations. Autant pour ce cas que pour celui de l'absence d'évaluation il y a là des pratiques inacceptables que nous nous efforcerons de corriger.

La situation est pourtant limpide : l'employeur ne peut transgresser à ses propres règles de conduite. Tant qu'il n'y aura pas de renouvellement de convention, l'employeur a l'obligation de maintenir les conditions de travail actuelles.

Nous osons espérer que ces omissions sont le résultat de gestes isolés. Il s'agit du gagne-pain des employés de la société. Il faut savoir qu'il est absolument interdit de pénaliser un employé en raison des négociations. La loi est claire là-dessus et les dispositions des politiques le sont tout autant pour les lignes de conduites à suivre pour les évaluations du rendement.

Tous les employés ont le droit de recevoir leur séance d'évaluation et tous les employés ont le droit d'en connaître les résultats. Exigez une rencontre avec votre superviseur si vous êtes victime de l'une ou de l'autre de ces transgressions.

